

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

Le 7 octobre 2019

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le septième jour du mois d'octobre 2019 à 19h30 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Micheline Dufour, Carole Dansereau, Roger Santerre et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

Le conseiller Jean-Pierre Morlot est absent.

La directrice générale et secrétaire trésorière Suzanne Marcoux est présente.

172-19 Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par Carole Dansereau
Appuyé par Micheline Dufour
ET RÉSOLU de proclamer la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge alliée
contre la violence conjugale.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 8^e JOUR D'OCTOBRE 2019

Suzanne Marcoux

SUZANNE MARCOUX,
DIRECTRICE GÉNÉRALE- SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

*Cet extrait de procès verbal ne sera conforme qu'après son adoption